



CTSD Jeudi 14 mars 2019

Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Concernant la carte scolaire du second degré, nous ne pouvons que rappeler très rapidement ce que nous avons dénoncé lors des derniers CTSD et CDEN :

L'UNSA Education dénonce la communication ministérielle qui fait croire que finalement rien ne changera alors qu'il s'agira bien de récupérer des heures postes pour les transformer en heures supplémentaires. Dans notre département, la croissance démographique dans les collèges est financée en totalité en heures supplémentaires. Si le ministère défend un maintien des moyens d'enseignements, l'UNSA Education considère que le quotidien sera dégradé pour les élèves comme pour les enseignants, à un moment où les établissements devront accueillir plus d'élèves.

Cette augmentation des heures supplémentaire se fera au détriment de la qualité du travail des enseignants et par conséquent au détriment du suivi des élèves. Les conséquences pédagogiques ne sont donc pas négligeables.

Autre thème qui nous préoccupe aujourd'hui : les règles du mouvement pour le premier degré :

La mise en œuvre de la volonté ministérielle concernant les mouvements intra départementaux du 1er degré se révèle particulièrement complexe et problématique sur notre département et notre académie.

L'Unsa Education ne conteste pas la volonté du Ministre de faire rentrer dans le cadre de la note de service mobilité les mouvements intra départementaux 1er degré. Une harmonisation des pratiques apportera beaucoup plus de lisibilité pour l'ensemble des collègues.

L'UNSA Education n'ignore pas non plus la contrainte liée à la livraison d'un nouveau logiciel, calqué sur celui du 2nd degré.

Ceci étant dit, l'Unsa Education émet plusieurs remarques :

- « Harmoniser » n'est pas « uniformiser ». Le SE-Unsa est favorable à ce que, comme le disent les textes, les IA-DASEN demeurent compétents concernant la mise en œuvre et



CTSD Jeudi 14 mars 2019

l'élaboration des règles locales. Si la structure générale et l'esprit doivent tendre à une harmonisation, chaque département possède ses spécificités (public, territoire, ancrages anciens...) que l'on ne peut balayer.

- La procédure informatisée d'affectation d'office sur vœux infra départementaux élargis et non choisis n'est pas équitable. En l'état, ce sont les personnels avec le plus d'ancienneté qui « boucheront » les derniers postes restés vacants. Dans la mesure où il ne semble pas possible de modifier cette règle, le SE-Unsa en demande le retrait et le maintien des procédures départementales antérieures qui ont fait leurs preuves.

- Une bonification de 200 points pour retour de disponibilité, calquée sur celle du 2nd degré, serait une erreur. Cette bonification a du sens pour le 2nd degré puisqu'elle permet à un personnel de retrouver son département à l'intérieur de l'académie. Mais pour le 1er degré, cela n'a aucun sens et va créer un effet d'aubaine. Les enseignants prendront une année de disponibilité et reviendront l'année d'après avec 200 points sans aucune condition.

- Enfin, la suppression brutale de certaines règles locales anciennes, règles qui avait été négociée, règles issues d'un dialogue social constructif basé sur le compromis et l'intérêt de nos collègues ;

La suppression brutale donc de certaines règles va pénaliser les collègues dont le barème en 2019 sera inférieur à celui de l'an passé. Cela aussi est contraire à l'esprit et au fonctionnement général de la fonction publique. Cela remet complètement en cause les stratégies mises en place depuis de nombreuses années par de très nombreux collègues.

Le mouvement est toujours un moment important dans la vie professionnelle mais aussi personnelle de nos collègues. Ces mesures, si elles demeuraient en l'état, seraient perçues comme un camouflet voire une sanction, par une profession lasse de subir des injonctions sans jamais percevoir d'amélioration de leurs conditions d'exercices. La brutalité n'a jamais été un gage de dialogue social.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous rappelons que nous désirons trouver des compromis qui pourraient satisfaire le plus grand monde.

Pour compléter notre action ici aujourd'hui lors de ce CTSD, nous avons également demandé une audience en urgence à Madame la Rectrice.

Merci de votre attention
